198555602258

RÉPUBLIQUE

DÉPARTEMENT du NORD

ARRONDISSEMENT de LILLE

Canton d'HAUBOURDIN

VILLE de WAVRIN



Téléphone 58.57.57



VU le Code des Communes,

CONSIDERANT que :

- depuis plusieurs années un effort considérable a été consenti dans le cadre de l'aménagement de terrains communaux en espaces verts et boisés pour permettre la détente et les promenades pédestres ;

- pour maintenir en ces lieux la tranquillité et la sécurité des utilisateurs, d'une part, ainsi que l'état d'entretien de ces espaces, d'autre part,

il appartient à l'Administration municipale de prendre toutes mesures pour rendre agréable et paisible ces lieux ouverts à tous ;

ARRETONS

ARTICLE ler :

Sur l'ensemble des terrains communaux aménagés en espaces verts et boisés, aires de jeux de détente et sportives, l' ACCES et le STATION-NEMENT de tous véhicules à moteur et hippomobiles (voitures, mobylettes, motos, caravanes etc ...) sont INTERDITS.

ARTICLE 2 :

MM. les gardiens de police municipale et agents habilités / à constater toutes infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché, sont charges chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

